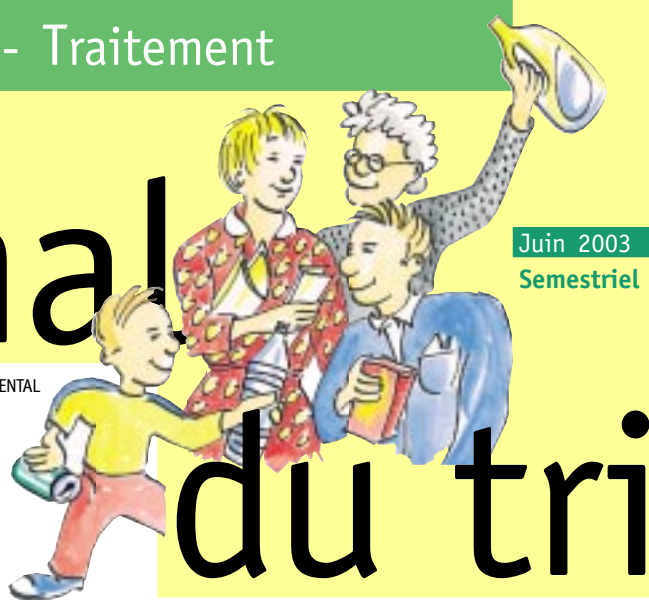


Le journal

Juin 2003
Semestriel n°9

RÉDIGÉ PAR LE SY.D.E.D. DU LOT (SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL POUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS)



du tri

Le SY.D.E.D., acteur du développement durable



La qualité de vie des générations futures dépend de notre volonté commune à agir pour un développement durable associant l'économie, le social et l'écologie.

Dès sa création, le SY.D.E.D., chargé de la mise en oeuvre d'une politique moderne de gestion des déchets, s'est inscrit dans cette démarche. La mise en place des collectes sélectives, des déchetteries et du recyclage ainsi que la mise en conformité et la réhabilitation des décharges, traduisent la volonté qui nous anime. Ce nouveau dispositif permet de générer des économies d'énergies et de matières premières tout

en créant près de 150 emplois nouveaux, aujourd'hui pérennisés.

La première semaine nationale du développement durable, qui s'est déroulée début juin, a donc été l'occasion d'exposer nos actions. Au programme : des journées portes ouvertes sur le site de Catus (centre de tri, déchetterie, plateforme de compostage) ainsi que différentes animations sur le thème du recyclage.

Les efforts réalisés par tous depuis plusieurs années donnent de bons résultats. Nos deux centres de tri fonctionnent au-delà de leur capacité impliquant ainsi la construction d'un troisième équipement à Figeac dont la mise en service est prévue pour le début de l'année prochaine.

Néanmoins, une ombre au tableau persiste : l'augmentation des erreurs de tri dans les collectes sélectives. Cela provoque un surcoût du tri considérable et influe sur les conditions de travail du personnel concerné.

En triant correctement ses déchets recyclables et en utilisant les composteurs individuels lorsque cela est possible, chacun peut à son niveau contribuer à limiter l'incidence financière d'une gestion moderne des déchets.

Le développement durable, c'est l'affaire de tous.

Gérard MIQUEL
Président du SY.D.E.D. du Lot



Jeu-concours Agenda 2002-2003

A l'occasion de la distribution des agendas scolaires 2002-2003, le SY.D.E.D., en partenariat avec l'Inspection académique, Eco-Emballages et l'ADEME, a lancé un jeu-concours, à l'attention de toutes les classes de cycle 3 du département.

Le premier prix, une visite à la Cité de l'Espace à Toulouse, a été attribué aux classes de M. Lefebvre aux Junies et de Mme Sarrabezoles à St Denis Catus. Quatre autres classes ont gagné des abonnements au magazine Eco-Junior pour tous les élèves.

Rébus



Réponse : Les déchets ne doivent pas être jetés dans la nature.

Nouvelles déchetteries

Depuis le début de l'année, 5 déchetteries ont ouvert leurs portes : Castelnaud-Montratier, Lacapelle-Marival, Luzech, Puy l'Evêque et Vayrac.

Le réseau départemental s'étoffe et compte à ce jour 15 équipements.

Les conditions d'accès sont inchangées : entrée libre pour les particuliers, sous conditions financières et quantitatives pour les professionnels.





♣ Leur rôle

Après un premier tri indispensable effectué par les habitants pour séparer les déchets recyclables de ceux qui ne le sont pas, un deuxième tri est nécessaire pour permettre le recyclage.

Cette séparation par matière est réalisée dans les centres de tri par un personnel spécialisé, tenu de respecter

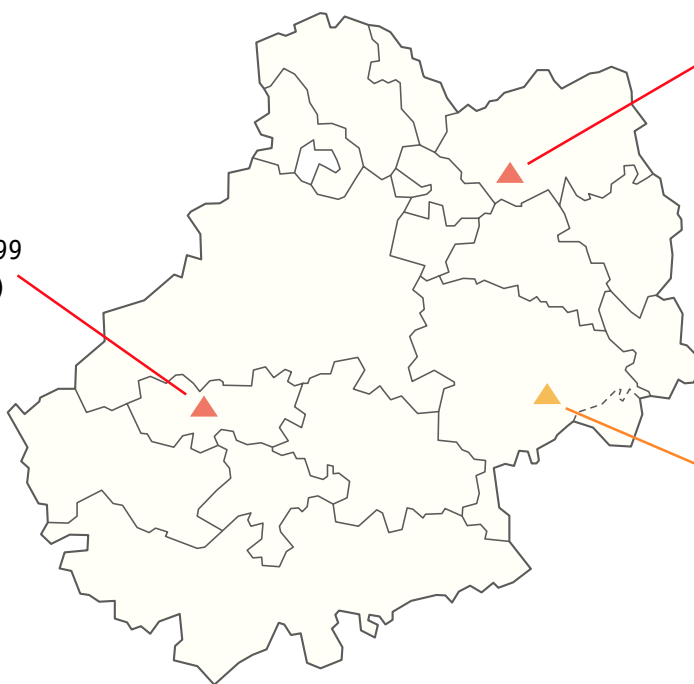
des normes techniques bien précises exigées par les usines de recyclage.

Afin d'informer et de sensibiliser les citoyens sur le tri des déchets recyclables, le SY.D.E.D. organise régulièrement des visites avec les écoles ou les associations (groupes de 15 personnes minimum).

♣ La localisation des sites

CATUS

Coût : 1,8 millions d'euros HT
Ouverture : 1994
Acquisition par le SY.D.E.D : 1999
Capacité : 6500 t/an (2 postes)
Personnel : 43 personnes
dont 33 agents de tri



SAINT JEAN LAGINESTE

Coût : 1,8 millions d'euros HT
Ouverture : 2000
Capacité : 5000 t/an (2 postes)
Personnel : 36 personnes
dont 30 agents de tri

FIGEAC

Coût : 2,4 millions d'euros HT
Ouverture : début 2004
Capacité : 5000 t/an (2 postes)
Personnel : 30 personnes
dont 25 agents de tri

♣ Le coût du tri

Le SY.D.E.D. est un établissement public et ne dégage donc aucun bénéfice. **La participation qui est demandée aux collectivités membres du SY.D.E.D. est calculée en fonction des dépenses et des recettes prévisionnelles.**

Les dépenses sont les frais de personnel et d'administration générale, les frais de construction et d'entretien des équipements, ainsi que le traitement des refus.

Les recettes sont constituées pour la plus grande partie par les versements de la société Eco-Emballages.

Cet organisme perçoit les taxes imposées sur tous les emballages et les reverse aux collectivités en fonction des tonnages recyclés. Plus les quantités envoyées vers les filières de recyclage sont importantes, plus le montant des recettes à la tonne est élevé.

**Coût du tri :
62 euros la tonne**

Pour information :
**Coût de traitement des OM :
76,3 euros la tonne**

**Coût du refus :
172 euros la tonne**

Les chiffres démontrent l'intérêt du tri sélectif et l'incidence que peut avoir le refus sur le coût du tri.



♣ Le fonctionnement d'un Centre de tri



Pesée du camion à son arrivée.



Vidage dans le hall de stockage.



Afin de favoriser l'emploi, le SY.D.E.D. a pris le parti de peu mécaniser le tri. Dans la salle de tri, les déchets sont triés manuellement par matière (pet, pehd, films plastiques, carton, briques, papier, acier, aluminium).



Conditionnement en balle.



Stockage avant l'expédition.



Expédition vers les usines de recyclage.

Ces usines peuvent changer selon les contrats Eco-Emballages.

♣ L'appel des trieurs

Nous sommes 63 agents, sur les centres de Catus et Saint Jean Lagineste, à travailler pour le tri des déchets recyclables. La séparation par matières se fait entièrement à la main, sur un tapis roulant qui fait défiler devant nous tous les déchets recyclables collectés dans les bacs verts. Chaque agent est chargé du tri de 1 à 2 matières.

Notre travail se déroule, du lundi au vendredi, en 2 postes (1 équipe le matin, 1 équipe l'après-midi) de 7 heures/jour, avec 2 pauses.

Malheureusement, nos conditions de travail sont parfois détériorées par la présence de déchets qui sont tout sauf recyclables.

Nous ne comprenons pas le comportement de certains habitants qui déposent n'importe quoi dans les bacs verts, sans se préoccuper des conséquences de leur geste.

Il faudrait que chacun réfléchisse aux risques de blessure ou d'infection (verre, seringues), à la poussière et l'odeur que certains déchets peuvent présenter lorsqu'ils aboutissent devant nous, dans la cabine de tri.

Merci !

REFUS

Les refus, c'est à dire les erreurs, ne sont récupérés qu'à la fin du tapis de tri. Ils sont envoyés soit au CET (décharge contrôlée) de Montech, soit au CET de Figeac.

Actuellement les usines sont :

- SOCAR à Aubazine (Corrèze) pour le carton,
- SAPB à Bègles (Gironde) pour le Tétrapack,
- SOLLAC à Fos sur Mer (Bouches du Rhône) pour l'acier,
- AFFIMET (Oise) pour l'aluminium,
- RIBERPET (Espagne) pour le PET,
- SOREPLA (Vosges) pour le PEHD,
- Recyclage à l'international par l'intermédiaire de PREVOST (Lot) pour les films plastiques,
- Différents papetiers en Europe par l'intermédiaire de PREVOST (Lot) pour le papier.



COLLECTE SÉLECTIVE - BILAN 2002

**89,22 kg de déchets recyclés par habitant
(emballages, papiers et verre)**

Emballages Métal
352 tonnes (1,67 kg/hab.)
= 337 tonnes de minerais
de fer économisées

Emballages Verre
5 995 tonnes (36,56 kg/hab.)
= 3 693 tonnes de
sable économisées

Autres (petites ferrailles...)
264 tonnes (1,67 kg/hab.)



Emballages Carton
3 095 tonnes (19,63 kg/hab.)

) = 16 553 tonnes de
bois économisées

Papiers
3 526 tonnes (22,36 kg/hab.)

Emballages Plastique
1 068 tonnes (6,77 kg/hab.)
= 748 tonnes de pétrole
brut économisées

EMBALLAGES ET PAPIERS

Trop d'erreurs ! Hausse du taux de refus.

♣ **Population desservie : 100% des communes membres du SY.D.E.D. trient leurs déchets.** Cela représente 163 962 habitants trieurs.

♣ **Quantité collectée : 13 235 t.**

♣ **Quantité recyclée : 8 305 t., soit 52,66 kg/hab./an (56 kg/hab. en 2001)**

♣ **Taux de refus : 37,25% (30% en 2001)**

Dépenses inutiles : 473 295 euros

L'augmentation du taux de refus a des répercussions financières non négligeables. En effet un déchet non-recyclable qui passe par le Centre de tri est renvoyé ensuite vers une

décharge contrôlée. Cela fait 2 traitements pour un même déchet et beaucoup de transports inutiles.



EMBALLAGES EN VERRE

Toujours de très bons résultats !!

♣ **36,56 kg de verre recyclé par habitant, soit 5 995 tonnes.**

Le gisement national est évalué à 41,3 kg/hab..

Donc, malgré nos bonnes performances, du verre est encore jeté dans les bacs marrons.

Rappel : Ne doivent être déposés dans les récup'erre que les emballages en verre. Les vitres cassées, les ampoules, et les couverts en verre (assiettes, plats...) ne sont pas acceptés.



RAPPEL

Le SY.D.E.D., en collaboration avec la DDASS, a mis en place une **opération de collecte des seringues des patients en auto-traitement.**

Pour plus de renseignements contactez-nous, ou demandez conseil à votre pharmacien.

